

Message du Conseil communal au Conseil général n° 179 du 13 décembre 2021

Objet : Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2022 ainsi que les taxes y relatives

1. Introduction

Le budget est l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une année. Les budgets communaux et bourgeois 2022, sont présentés selon les normes du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

Nous rappelons quelques recommandations qui influencent la présentation des comptes :

- Limiter le recours aux imputations internes en privilégiant la comptabilisation directe selon la fonction de la dépense. Cela a pour effet de réduire les totaux généraux.
- Différentes directives cantonales fixent les lignes directrices de comptabilisation et de répartition des charges liées.
- La délimitation entre Patrimoine Administratif (PA) et Patrimoine Financier (PF).
- Le budget d'investissement regroupe uniquement les investissements réalisés pour le patrimoine administratif (PA). Les transactions qui touchent le patrimoine financier (PF) sont considérés comme des flux de trésorerie.
- Le Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611) règle de manière précise les amortissements et détermine les méthodes d'amortissement pour les objets réalisés avant l'introduction du MCH2.
- Ledit décret, à l'article 29, fixe la limite d'inscription à l'actif des dépenses d'investissement. Toutes dépenses d'investissement inférieures à CHF 20'000.- doivent être inscrites dans le compte de résultat.

La présentation du budget se fait au travers d'un '*Rapport relatif au budget*', ce document qui comprend le compte de résultat (fonctionnement) et le compte des investissements, est transmis en annexe, pour chacune des entités.

2. Budget de la commune mixte

Les principaux postes du budget sont :

en milliers de francs	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Charges	25 692	26 860	4.55%
Revenus	24 443	25 982	6.30%
Investissements nets	6 941	4 964	-28.48%
Rentrées fiscales nettes*	16 077	16 939	5.37%
Quotité d'impôts	2.10	2.10	inchangée
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 1 249	- 878	-29.67%

*impôts directs PPH + PM + Autres impôts (hors péréquation)

3. Budget de la bourgeoisie de Bassecourt

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Charges	387 500	431 710	11.41%
Revenus	390 600	439 400	12.49%
Investissements nets	140 000	700 000	400.00%
Résultat (+ excédent, - déficit)	3 100	7 690	148.06%

4. Budget de la bourgeoisie de Courfaivre

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Charges	212 115	272 460	28.45%
Revenus	195 000	273 050	40.03%
Investissements nets	-	-	-
Résultat (+ excédent, - déficit)	- 17 115	590	-103.45%

5. Budget de la bourgeoisie de Glovelier

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Charges	387 940	367 425	-5.29%
Revenus	414 780	359 810	-13.25%
Investissements nets	50 000	310 000	520.00%
Résultat (+ excédent, - déficit)	26 840	- 7 615	-128.37%

6. Budget de la bourgeoisie de Soulce

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Charges	410 143	447 198	9.03%
Revenus	411 130	463 630	12.77%
Investissements nets	1 075 000	30 600	-97.15%
Résultat (+ excédent, - déficit)	987	16 432	1564.84%

7. Préavis des Autorités

Lors de sa séance du 24 novembre 2021, le Conseil communal, a préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver les budgets 2022, tels que présentés.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président **Le Chancelier**

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat

Bassecourt, le 24 novembre 2021

Annexes :

- Rapport relatif au budget 2022 – Commune mixte de Haute-Sorne
- Rapport relatif au budget 2022 – Bourgeoisie de Bassecourt
- Rapport relatif au budget 2022 – Bourgeoisie de Courfaivre
- Rapport relatif au budget 2022 – Bourgeoisie de Glovelier
- Rapport relatif au budget 2022 – Bourgeoisie de Soulce